

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 30 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire, Présidente du CCAS.

PRESENTS (12) : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN arrivée à 19h10, Thierry VERGER, Virginie DUCHEMIN, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER arrivée à 19h11, Cécile BRIEL.

ABSENTS (4) : Murielle SALCÉDO, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER.

POUVOIRS (1) : Jeannine LIABEUF donne pouvoir à Pascale HÉRAUD.

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres en exercice : 16 Présents : 12 Votants : 13
--

DEL 2024-21 : DM n°2 Résidence autonomie

⇒ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Face à la complexité des statuts des trois nouveaux locataires du cabinet médical, il a été demandé à un cabinet de notaires de rédiger les baux.

Par conséquent, il convient de financer les honoraires du notaire pour un montant de 612€ TTC :

- Chapitre 012 : article 6218 = - 612€
- Chapitre 62 : article 6226 = +612€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte la proposition de décision modificative comme énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre le 3 octobre 2024.

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT

